Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur de maintenance (F/H), session 2021, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1er: La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques, branche d'activité professionnelle G, emploi-type Opérateur de maintenance, organisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle est composée ainsi qu'il suit :

Madame Eva DESTOUESSE, Attachée d'administration de l'Etat, Présidente de la commission de sélection, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Monsieur Maxime PLET, Ingénieur d'études, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Monsieur Fabien FOURNERY, Ingénieur d'études, Muséum national d'histoire naturelle, Paris,
Madame Jessica MONTEIRO, contractuelle catégorie A, Chimie Paris Tech

Article 2 : Le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2021

Pour le Président du Muséum national d'Histoire naturelle et par délégation le directeur général délégué aux ressources

Emmanuel SKOULIOS